

## PROJET PEDAGOGIQUE

### SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	2
I. Présentation de l'institut.....	2
II. Les valeurs de l'équipe pédagogique .....	4
III. Les tutelles et partenaires de la formation .....	5
IV. L'organisation de la formation.....	7
V. Les orientations pédagogiques du dispositif .....	9
L'approche par compétences .....	10
L'analyse de la pratique professionnelle .....	12
Le suivi pédagogique .....	12
La politique de stage .....	13
La simulation en santé .....	15
Le service sanitaire : le virage préventif .....	16
Des offres spécifiques.....	16
CONCLUSION.....	18

# INTRODUCTION

Ce projet pédagogique est le fruit de la réflexion de l'équipe pédagogique de l'IFSI du CHU de Bordeaux.

Il constitue le guide de référence pour la formation des étudiants en soins infirmiers. Il énonce les valeurs portées par l'équipe, la conception de la formation et le dispositif mis en place pour former les futurs professionnels capables de répondre aux besoins de santé de la population dans un contexte en évolution.

Le référentiel de formation actuel a été mis en place en 2009. L'évolution du monde de la santé a rendu nécessaire la refonte du programme des études d'infirmières qui datait de 1992. Si les besoins de santé évoluent : vieillissement de la population, nécessité d'une prise en charge globale des besoins des personnes, exigence de coordination..., l'offre de soins évolue aussi par une nécessaire coopération entre les différents lieux de soins, un travail en inter professionnalité et un développement des techniques de soins. Cette réforme inéluctable des études s'inscrivait aussi dans un mouvement global de formalisation des diplômes visant à répondre aux exigences universitaires et européennes, pour entrer dans le système Licence Master Doctorat (LMD).

Cet ancrage européen a vu le jour dès la déclaration de la Sorbonne en 1998 puis dans les accords de Bologne en 1999 par lesquels les Etats membres se sont engagés à mettre en place le système LMD. Ainsi, depuis 2012 les étudiants infirmiers obtiennent le diplôme d'Etat et le grade de licence.

Le diplôme est considéré comme une garantie que la personne possède les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour répondre à l'exigence de qualité des soins, garante de la sécurité du patient. Il atteste des compétences requises pour exercer un métier de la santé, en l'occurrence ici le métier d'infirmier. Le référentiel de formation permet à l'apprenant d'acquérir les dix compétences attendues au terme des 3 ans de formation, déclinées à partir du référentiel d'activités.

Le projet pédagogique de l'IFSI décline l'organisation des études au regard du référentiel de formation et donne les orientations des instituts.

Elaboré par l'équipe pédagogique de l'institut, sous la responsabilité de la direction, il est un outil de communication avec les différents partenaires du dispositif de formation.

## I. Présentation de l'institut

Depuis la rentrée 2021, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHU de Bordeaux accueille 350 étudiants par promotion sur deux sites géographiques : le site de Pellegrin et le site de Xavier Arnozan.

Environ 2000 étudiants paramédicaux sont formés dans les 14 instituts de formation du CHU de Bordeaux.

Ils sont répartis sur deux Instituts des Métiers de la Santé (IMS) :

- l'un sur le Groupe Hospitalier Pellegrin
- l'autre sur le Groupe Hospitalier Sud site Xavier Arnozan

## **L'INSTITUT DES METIERS DE LA SANTE DU GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN REGROUPE :**

### **Formation Initiale :**

- Institut de Formation en Soins Infirmiers site Pellegrin
- Institut de Formation d'Aides-soignants
- Institut de Formation d'Auxiliaires de puériculture
- Institut de Formation en Masso-kinésithérapie
- Institut de Formation en Ergothérapie
- Institut de Formation en Pédiatrie-Podologie

### **Formation Spécialisée :**

- Institut de Formation de Puéricultrices
- École d'Infirmières-Anesthésistes
- École d'Infirmières de Bloc Opératoire

## **L'INSTITUT DES METIERS DE LA SANTE DU GROUPE HOSPITALIER SUD REGROUPE :**

### **Formation Initiale :**

- Institut de Formation en Soins Infirmiers site Xavier-Arnozan
- Institut de Formation de Manipulateurs en Electroradiologie Médicale
- Centre de formation des préparateurs en pharmacie

### **Formations autres :**

- Institut de Formation des Cadres de Santé
- Centre de Formation Permanente des Personnels de Santé

## **Un peu d'histoire....**

L'IFSI du CHU de Bordeaux a une histoire qui débute par la création le 29 janvier 1904 de l'école d'infirmières de l'hôpital St André, dirigée par les Sœurs de Saint Vincent de Paul. Le 1<sup>er</sup> novembre 1904, l'école est divisée en 2 sections :

- Une, à l'hôpital-école de gardes malades de l'hôpital du Tondu (site actuel de l'hôpital Pellegrin). Elle fut l'une des premières écoles d'infirmières laïques qui réussit à voir le jour en France en dépit de beaucoup de résistance.
- L'autre, congressiste à l'hôpital St André. Cette école sera installée en 1974 dans les locaux annexes de l'hôtel St Marc.

1972 : création de l'IMS de Xavier Arnozan pour accueillir les différentes formations paramédicales et notamment une école d'infirmières. A cette date, le CHU de Bordeaux comptait alors 3 écoles d'infirmières.

1979 : création de l'IMS Pellegrin pour accueillir les différentes formations paramédicales et notamment l'école d'infirmières situé sur l'hôpital du Tondu.

1994 : les écoles d'infirmières deviennent des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).

En 1995, les 2 IFSI St André et Xavier Arnozan sont regroupés sur le site de Xavier Arnozan.

En septembre 2018, les 2 IFSI Pellegrin et Xavier Arnozan ont fusionné administrativement pour constituer l'IFSI du CHU de Bordeaux

Au travers de l'évolution de l'histoire de la profession infirmière, le programme des études a subi des changements importants.

**A ce jour, la formation est régie par le référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié** qui vise l'acquisition des 10 compétences du métier et fixe la durée de la formation à 3 années soit 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalent à 4200 h. La formation théorique et la formation clinique représentent chacune 2100 h auxquelles s'ajoutent 900 h de travail personnel complémentaire soit au total 5100 h.

#### La formation théorique :

Le référentiel propose des unités d'enseignement de 4 types :

- Des unités d'enseignement de savoirs «constitutifs» des compétences infirmières,
- Des unités d'enseignement dont les savoirs sont dits «contributifs» aux savoirs infirmiers,
- Des unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation,
- Des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

#### La formation clinique :

L'enseignement clinique s'effectue au cours de périodes de stage dans des milieux professionnels.

Chaque unité d'enseignement, dont les stages, donne lieu à évaluation et à l'attribution de crédits conformément au système européen de transferts de crédits «European Credits Transfert System» (ECTS).

Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention de 180 crédits européens (30 ECTS par semestre de formation).

## **II. Les valeurs de l'équipe pédagogique**

L'IFSI du CHU, établissement public, se réfère aux valeurs républicaines. Parmi celles-ci, **la laïcité**.

La philosophie de l'équipe pédagogique est fondée sur une approche humaniste privilégiant les valeurs de **respect** et de **responsabilité**.

Le respect est l'attention, la considération que l'on porte à l'autre. Elle s'exprime au sein des relations entre étudiants, entre les étudiants et tous les interlocuteurs de leur formation tant en stage qu'à l'IFSI.

La responsabilité favorise le processus de professionnalisation dans lequel l'étudiant doit s'engager.

### **L'équipe pédagogique s'engage à accompagner l'étudiant dans son apprentissage.**

**L'étudiant s'engage dans la formation** pour devenir un praticien autonome, responsable, réflexif :

- Qui investit son rôle dans une équipe,
- Qui développe ses compétences,
- Qui défend les valeurs professionnelles,
- Qui s'adapte aux différents secteurs d'activité professionnelle.

Cet engagement réciproque permet de répondre aux besoins d'apprentissage de chaque étudiant dans une individualisation de son parcours. L'étudiant est partie prenante des dispositifs proposés et impliqué dans la construction de sa formation.

La direction est garante de ces valeurs.

### III. Les tutelles et partenaires de la formation

Tous les IFSI dépendent :

- du Ministère de la Santé par le biais de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- du Conseil Régional
- du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche par leur conventionnement avec l'Université

**L'État** : fixe les conditions d'accès aux formations paramédicales, détermine les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation des candidats et délivre les diplômes par ses services déconcentrés qui sont, à ce jour, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

**La région** : est compétente pour l'autorisation des écoles et instituts et l'agrément de leur directeur ainsi que pour attribuer des aides aux élèves et étudiants. En outre, elle a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts.

La nouvelle région « Nouvelle Aquitaine » compte 28 IFSI dont 15 sont répartis sur l'ancienne région Aquitaine, 6 sur l'ancienne région Limousin et 7 sur l'ancienne région Poitou Charentes.

**L'université** : coordonne un certain nombre d'unités d'enseignement conjointement avec les IFSI dans le cadre d'une convention tri partite (université- conseil régional - IFSI). Le référentiel de formation régi par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié permet aux étudiants d'obtenir le diplôme d'Etat d'infirmier et le grade de licence.

#### **La formation de l'IFSI du CHU de BORDEAUX est construite :**

- en lien avec l'ARS
- en partenariat avec le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine
- en lien avec les universités de Bordeaux, Limoges et Poitiers
- en lien avec les actions prioritaires du projet d'établissement 2021-2025 du CHU de Bordeaux :
  - Garantir des soins et des parcours de qualité aux patients
  - Innover dans tous les secteurs et soutenir la recherche
  - Construire avec les patients un CHU hospitalié et accueillant
  - Former les professionnels et inventer les métiers de demain

- Agir pour la prévention et la santé publique
- Accélérer la transformation écologique
- en partenariat avec les IFSI de la région Nouvelle Aquitaine
- dans une logique de co-responsabilité IFSI/stages, en tenant compte du parcours de l'étudiant.

### **1. Projet d'Etablissement**

**Le C.H.U. de Bordeaux** possède une capacité d'accueil de 2654 lits et 399 places (unité ambulatoire et hôpitaux de jour) répartis sur 3 sites :

- Le Groupe Hospitalier Pellegrin
- Le Groupe Hospitalier Saint-André
- Le Groupe Hospitalier Sud

Il emploie environ 14 497 personnes dont 3364 infirmiers et infirmiers spécialisés.

Le projet d'établissement 2021 - 2025 du CHU de Bordeaux est centré sur les priorités suivantes :

- Renforcer l'offre de soins du CHU
- Garantir des soins et des parcours de qualité aux patients
- Coopérer et ouvrir le CHU sur son territoire
- Innover dans tous les secteurs et développer la recherche
- Construire avec les patients et les usagers un CHU hospitalier et toujours plus accueillant
- Soutenir les managers et les accompagner dans leurs missions
- Former pour préparer l'avenir, développer les compétences et inventer les métiers de demain
- Agir pour la prévention et la santé publique
- Accélérer la transformation écologique

### **2. En partenariat avec les Universités de la Nouvelle Aquitaine**

Un conventionnement avec les Universités de Bordeaux-Limoges-Poitiers permet de répondre aux exigences réglementaires et engage un travail de partenariat novateur.

Certaines unités d'enseignement (UE) contributives au métier sont coordonnées par l'université.

Les équipes pédagogiques s'inscrivent dans la co-construction de ces UE (maquettes et évaluations) avec les autres IFSI de la région.

Un représentant universitaire siège à la commission d'attribution des crédits (CAC) de l'IFSI.

L'IFSI du CHU est engagée dans un partenariat avec l'Université de Bordeaux pour mettre en œuvre deux Unités d'Enseignements Sciences Infirmières qui permettront une passerelle PASS – IFSI.

### **3. En partenariat avec le Conseil Régional**

La direction de l'IFSI participe à des groupes de réflexion et de travail en lien avec les moyens attribués au fonctionnement de l'institut.

#### 4. En lien avec l'ARS

Différents groupes de travail pilotés par la conseillère pédagogique régionale de l'ARS permettent une réflexion et des projets communs en formation.

#### 5. En partenariat avec les IFSI de l'ancienne région Aquitaine

La réflexion pédagogique est initiée sur les unités d'enseignement et les stages notamment par le biais du Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres (CEFIEC) auquel l'IFSI adhère.

#### 6. La formation est construite dans une logique de co-responsabilité IFSI/stages en tenant compte du parcours de l'étudiant

La formation se caractérise par l'alternance de temps de formation entre les lieux de stage et l'IFSI.

Une convention de stage et une charte d'encadrement sont réglementairement construites et réactualisées.

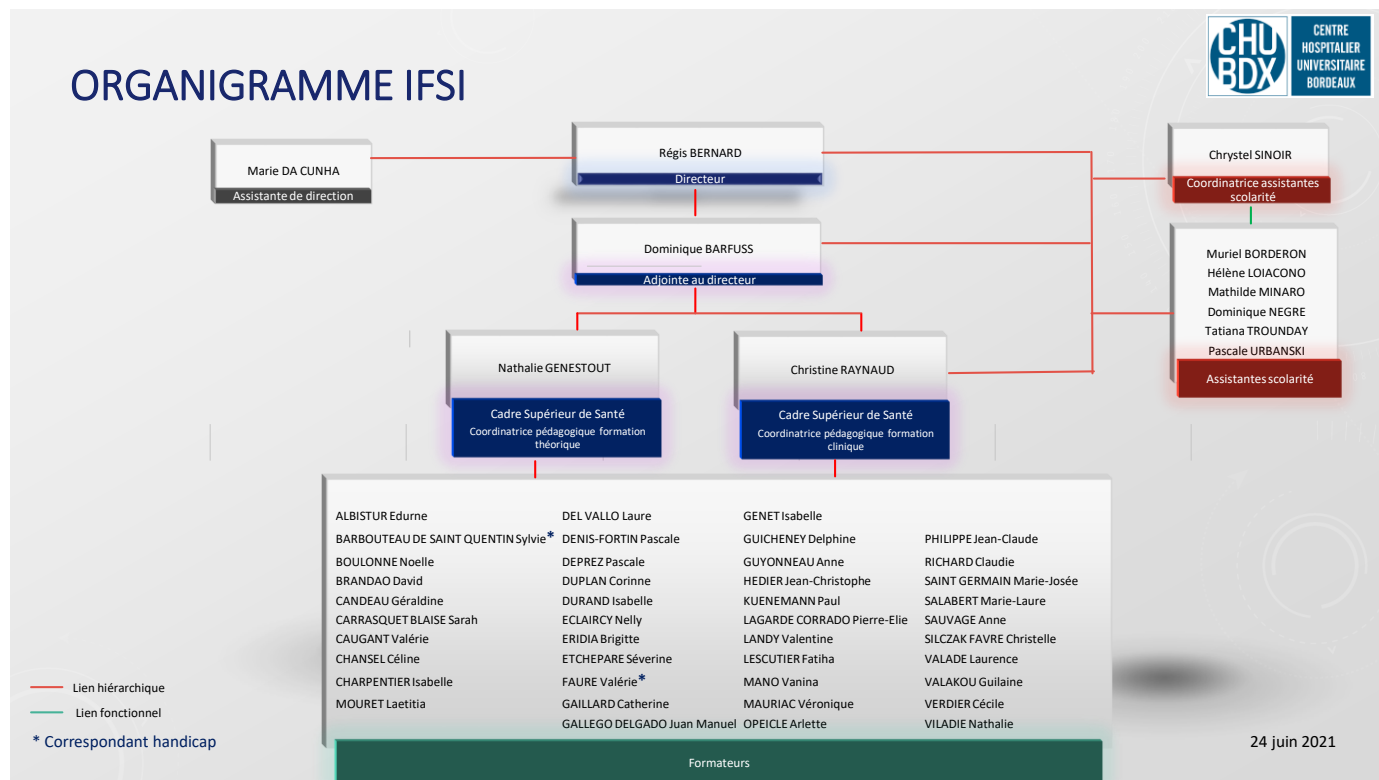
Partenaires de la formation en alternance, les professionnels infirmiers participent à l'acquisition par les étudiants des compétences requises à l'exercice du métier.

Des réunions d'informations annuelles sont organisées au sein des IFSI pour informer, échanger et construire ensemble la formation.

### IV. L'organisation de la formation

La direction de l'IFSI est assurée par un directeur, directeur des soins, assistée d'une adjointe et deux coordinateurs pédagogiques, cadres supérieurs de santé.

Les équipes pédagogiques sont composées de formateurs issus de la filière infirmière.



- **Différents acteurs participent à la formation.**

L'étudiant, riche de son expérience développe :

- des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles,
- sa capacité à agir et à évaluer son action,
- sa capacité à transférer ses acquis dans des situations nouvelles,
- son autonomie et sa responsabilité dans l'acquisition progressive des compétences requises pour l'exercice professionnel.

Les formateurs, issus de la filière infirmière, sont en charge sous la responsabilité du directeur des soins de l'IFSI de

- la conception et la mise en œuvre des enseignements du référentiel,
- l'accompagnement des étudiants dans une démarche réflexive en favorisant la progression de chacun d'eux dans son parcours de formation en travaillant l'articulation des trois paliers d'apprentissage : **Comprendre / Agir / Transférer.**

A partir du dossier de l'étudiant, chaque formateur propose la validation des Unités d'Enseignement (UE) théoriques et cliniques lors de la CAC.

Les professionnels infirmiers sont responsables de l'encadrement en stage :

La direction des soins des structures accueillant les étudiants est responsable de l'organisation des stages.

Chaque étudiant évolue sous la responsabilité d'un professionnel : maître de stage, tuteur de stage et/ou professionnel de proximité dont les missions, légiférées, sont précisées dans le livret d'accueil des lieux de stage.

Ces professionnels de santé accompagnent les étudiants et évaluent leur progression dans l'acquisition des compétences, actes et activités de soins. Ils participent à la CAC.

- **La formation est organisée en transversalité**

La notion de transversalité doit être lue comme la responsabilité des Unités d'Enseignement du référentiel de formation répartie sur l'ensemble de l'équipe pédagogique de L'IFSI, chaque formateur prenant en charge plusieurs Unités d'Enseignement sur les 3 ans de formation.

L'organisation de l'équipe pédagogique permet d'assurer trois fonctions clés :

- **un suivi de la progression des étudiants en continu sur les 3 ans**

Chaque formateur est référent d'un groupe d'étudiants pour assurer leur suivi pédagogique sur les 3 ans de formation.



- **le pilotage et la coordination des enseignements**

Chaque formateur est responsable de plusieurs Unités d'Enseignement en transversalité sur les 3 ans. La coordination des enseignements théoriques et cliniques est assurée à plusieurs niveaux :

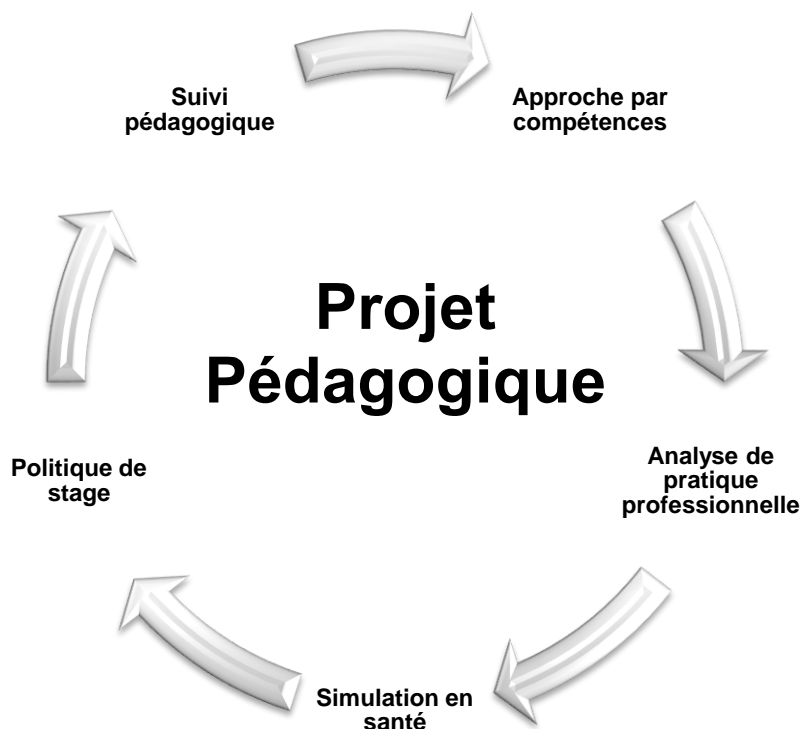
- au niveau du pilotage par un coordinateur pédagogique de la formation théorique,
- au niveau d'une promotion par 2 coordonnateurs de promotion sur chaque site,
- au niveau des stages par un coordinateur pédagogique de la formation clinique et deux coordinateurs des stages.

- **la liaison entre l'IFSI et les différents terrains de stage**

Chaque formateur, référent de différents terrains de stage assure la liaison IFSI-stage en lien avec les coordinateurs des stages de l'institut.

## V. Les orientations pédagogiques du dispositif

Le projet pédagogique décline l'organisation des études au regard du référentiel de formation défini par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié et donne les orientations des instituts. Ces orientations constituent les choix pédagogiques des équipes portés par la direction. Elles se déclinent autour de 5 axes:



## 1. L'approche par compétences

La formation infirmière s'est toujours organisée autour de l'alternance. Alternance et compétence sont liées car le développement des compétences ne peut se concevoir que dans un dispositif de formation basé sur l'alternance.

### • **Alternance**

Gérard Malglaive<sup>1</sup> définit trois types d'alternance :

- « l'alternance inductive » qui pose comme principe la prise en compte des expériences des étudiants pour illustrer les enseignements ;
- « l'alternance déductive » où la technique est considérée comme une application du savoir ;
- « l'alternance intégrative » où les deux approches sont combinées.

C'est cette dernière forme d'alternance qui est visée dans le dispositif de formation infirmière car elle participe à la construction des compétences.

### • **Compétence**

La compétence est au cœur de multiples approches théoriques. Ses définitions sont nombreuses et différentes en fonction de l'angle d'approche des auteurs.

Pour Guy le BOTERF<sup>2</sup> «*la compétence est la mobilisation des savoirs dans l'action*» et être compétent, c'est gérer des situations complexes et instables.

- *«Être compétent, c'est être capable d'agir et de réussir avec compétence dans une situation de travail, c'est mettre en œuvre une pratique professionnelle pertinente tout en mobilisant une combinaison appropriée de ressources.*
- *Les compétences se réfèrent toujours à des personnes. Elles ne doivent pas faire oublier les porteurs de compétences. Il n'existe pas de compétences sans individu. Leurs pratiques professionnelles réelles sont des constructions singulières, spécifiques à chacun.*
- *Toute compétence comporte deux dimensions indissociables : individuelle et collective.»*

Ainsi, la compétence n'est rien en dehors de la personne qui la possède. Elle n'a pas d'existence matérielle indépendamment de la personne qui la met en œuvre. La dimension individuelle de la compétence est indissociable de sa dimension collective. La motivation et le contexte interviennent aussi dans la notion de compétence.

Dans cette formation en alternance intégrative, le référentiel vise l'acquisition des 10 compétences du métier infirmier entre la formation théorique qui se décline en Unités d'Enseignement (UE) dont les unités d'intégration (UI) et la formation clinique.

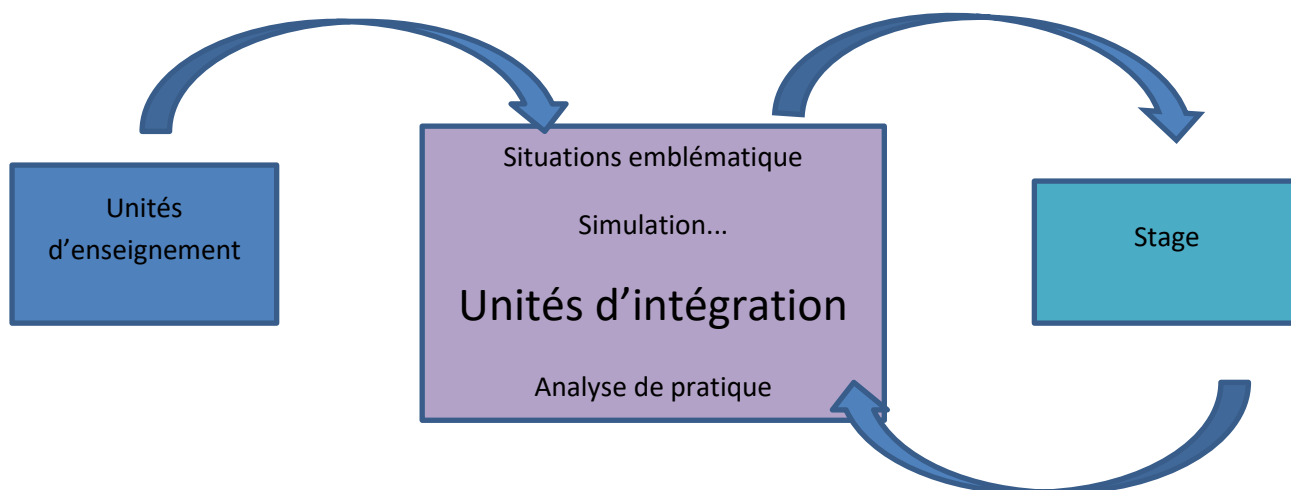
L'unité d'intégration (UI) participe à la dynamique de professionnalisation par l'acquisition des compétences infirmières. Elle permet de combiner les ressources (savoirs, représentations, aptitudes) et de faciliter leur mobilisation dans une situation de soin. En ce sens, les Unités d'Enseignement sont des ressources des unités d'intégration (UI).

---

<sup>1</sup> Malglaive G. « Alternance et compétences », *Cahiers pédagogiques*, n° 320, pp. 27-28

<sup>2</sup> Le Boterf G., *Construire les compétences individuelles et collectives*, Paris, Editions d'Organisation, 2004, p.61

L'unité d'intégration (UI) doit permettre à l'étudiant de s'inscrire dans un processus de professionnalisation en mobilisant ses savoirs, en faisant évoluer ses représentations et en lui permettant de prendre conscience de ses aptitudes.



L'objectif visé pour l'étudiant est qu'il puisse s'approprier l'UI comme le lieu de transfert des **SAVOIRS** entre le stage et l'IFSI et inversement, lui permettant ainsi de :

- trouver du sens dans l'AGIR,
- apprendre à AGIR ,
- développer sa réflexivité par rapport aux situations vécues en stage et travaillées à l'IFSI,
- faire évoluer ses représentations,
- développer des stratégies d'apprentissage,
- repérer les invariants des situations,
- faciliter l'adaptation aux situations.

Pour construire **son processus de professionnalisation**.

Afin d'atteindre cet objectif, les méthodes pédagogiques envisagées sont centrées sur les compétences cibles du semestre et l'étude de situations emblématiques par unité d'intégration. Une situation emblématique est une situation de référence d'une compétence contextualisée à partir des fondamentaux des unités d'enseignement du semestre et des semestres antérieurs.

Par ailleurs, l'analyse de pratique en retour de stage et la simulation centrée sur une situation référente de la compétence cible participent à l'atteinte de l'objectif.

## 2. L'analyse de la pratique professionnelle

L'Analyse de la pratique professionnelle (APP) est abordée comme une méthode pédagogique qui s'appuie sur le modèle socioconstructiviste. Ce modèle définit l'apprentissage comme un processus dans lequel l'étudiant se construit lui-même une représentation interne sur la connaissance, une interprétation personnelle de l'expérience vécue. Cette représentation est en constante modification, sa structure et les liens forment la base sur laquelle les connaissances futures viendront s'ancrer. Les interactions entre pairs sont sources de développement dès lors qu'elles suscitent des conflits socio-cognitifs à même de modifier les représentations de l'apprenant.

Ainsi, l'APP inscrit l'étudiant dans un processus de **professionnalisation** à partir de l'évolution de ses représentations, la finalité de cette méthode visant l'atteinte par l'étudiant d'un positionnement professionnel.

L'APP déclinée dans l'IFSI se centre sur l'analyse de situations ou l'analyse d'activités. Les séances se déroulent à l'IFSI ou en stage, individuellement ou en petits groupes d'étudiants.

L'accompagnement de l'étudiant à l'analyse de situation est réalisé à l'IFSI par le cadre de santé formateur référent du suivi pédagogique d'un groupe d'étudiants de manière collective. L'étudiant est alors guidé dans son analyse par le groupe d'étudiants, le cadre formateur étant accompagnateur du groupe.

L'accompagnement de l'étudiant à l'analyse d'activité est réalisé principalement en stage par le tuteur de stage ou le cadre de santé formateur référent du lieu de stage de manière collective ou individuelle.

L'étudiant est alors guidé dans son analyse lors d'un entretien formalisé à partir du travail inscrit dans son port folio. Une activité est analysée par période de 5 semaines de stage.

L'APP offre la possibilité pour l'étudiant d'une mise à distance de son expérience en stage afin de réaliser une **réflexion sur son action** pour qu'il en fasse une relecture porteuse pour lui de nouvelles significations.

Elle conduit l'étudiant, à partir d'une **posture réflexive**, à s'interroger sur une situation ou une activité vécue en stage.

Elle contribue au développement des compétences de l'étudiant en l'accompagnant dans le transfert de son nouveau savoir, savoir-faire et savoir-être lors de situations nouvelles.

## 3. Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est un accompagnement, individuel et collectif qui permet à l'étudiant de travailler ses représentations, d'optimiser ses stratégies d'apprentissage pour acquérir les compétences attendues et de construire son projet professionnel.

Le formateur aide l'étudiant à clarifier par lui-même et pour lui-même ses stratégies d'apprentissage, ses représentations et d'en tirer des conséquences pour son parcours de formation professionnelle.

*« Se joindre à quelqu'un/pour aller où il va/en même temps que lui »<sup>3</sup>*

---

<sup>3</sup> Maela PAUL « L'accompagnement, une posture professionnelle spécifique », L'Harmattan – 2004

La prise en compte de la singularité de l'apprenant permet à l'accompagnant, cadre de santé d'amener chaque étudiant à cheminer vers l'acquisition d'une posture professionnelle pour devenir un praticien autonome et réflexif, à l'écoute des autres et de lui-même.

#### Le suivi pédagogique individuel :

Il comprend différents entretiens entre l'étudiant et son référent de suivi pédagogique :

- un entretien de prise de contact en début de formation,
- un entretien chaque semestre,
- d'autres entretiens, à la demande du formateur et/ou de l'étudiant.

Afin de favoriser les échanges, ces entretiens sont préparés par l'étudiant et le formateur. Partie prenante dans le contrat pédagogique, ils permettent d'accompagner progressivement l'étudiant dans l'acquisition des compétences en analysant avec lui sa progression et les axes d'amélioration à envisager. A l'issue de chaque entretien individuel, une synthèse co-construite avec l'étudiant est tracée dans le dossier scolaire informatisé.

Le suivi pédagogique est assuré par le même cadre de santé formateur pendant les 6 semestres.

Le suivi pédagogique collectif : Les étudiants bénéficient de temps d'échanges réguliers, le groupe étant considéré comme un appui à la construction de l'identité professionnelle de chacun :

- la préparation de stage en semestre 1, 2 et 3,
- l'exploitation de stage,
- l'analyse de la pratique professionnelle,
- les bilans collectifs en promotion : bilan de semestre, bilan de formation.

Ces bilans permettent des échanges constructifs dans le souci constant de la qualité de la formation dispensée dans les IFSI.

Quel que soit le semestre, les temps de suivi pédagogique sont formalisés sur l'emploi du temps.

#### **4. La politique de stage**

4 types de stage sont référencés, ils sont représentatifs de «familles de situations» c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins :

- Soins de courte durée (SCD),
- Soins en santé mentale et en psychiatrie (SSMPSY),
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation (SLD SSR),
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie (SICLV).

Temps fort de la formation par alternance, le stage est envisagé dans un parcours qualifiant en priorisant les périodes de 10 semaines conformément à la réglementation et dans l'esprit d'acquisition des compétences attendues en fin de formation. Le découpage en deux périodes de 5 semaines peut être envisagé par intérêt pédagogique ou en lien avec l'offre de stage.

Les lieux de stage sont proposés par l'IFSI; ils se situent sur le CHU de Bordeaux et sur l'ensemble des établissements publics et privés du département et de la région. Les étudiants seront amenés à faire au moins un stage hors métropole bordelaise.

Conformément à la réglementation, le parcours de stage des étudiants comprend un stage minimum dans chacun des types de stage. L'orientation pédagogique retenue tend vers une répartition des types de stage prenant en compte 25 à 30 semaines en SCD et 10 semaines en SLD SSR, l'ensemble du parcours étant modulé par les besoins d'apprentissage de l'étudiant et par son projet professionnel.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage en dehors de ceux proposés par l'IFSI. Le référent de suivi pédagogique, en relation avec le coordonnateur des stages valide cette possibilité de stage extérieur sous la responsabilité de la directrice.

#### Le formateur référent de stage :

L'IFSI désigne un formateur référent pour chacun des stages, l'étudiant connaît le formateur référent du stage. Le formateur référent est en lien avec le maître de stage pour ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure.

Dans un objectif d'accompagnement pédagogique, il se déplace sur le lieu de stage, à son initiative ou à la demande de l'étudiant ou à celle du tuteur de stage. Il est en liaison régulière avec le tuteur de stage afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.

Chaque cadre de santé formateur de l'IFSI est référent de lieux représentatifs des 4 types de stages caractéristiques du parcours de l'étudiant. Un secteur géographique est attribué à chaque formateur.

Les missions du formateur:

⇒ Coordination avec l'établissement d'accueil

⇒ Accompagnement des équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation : il s'agit d'une «visite de stage»

⇒ Organisation des rencontres avec les étudiants sur les lieux de stage ou à l'IFSI.

⇒ Contribution à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques

⇒ Communication

- avec le tuteur et/ou le maître de stage,
- avec le formateur de suivi pédagogique de l'étudiant,
- avec le coordinateur des stages,
- avec le secrétariat.

⇒ Régulation des difficultés éventuelles.

**Chaque étudiant bénéficie d'une rencontre pédagogique en stage, par semestre (de S1 à S5) par le formateur référent du stage.** Cette rencontre est un temps d'accompagnement de l'étudiant dans son processus d'acquisition des compétences en collaboration avec les professionnels de terrain. Il contribue à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques.

Cet accompagnement doit permettre de favoriser l'intégration de l'étudiant en stage, d'aider à l'expression de son vécu et de ses émotions, d'aider à l'utilisation des ressources du service. Par ailleurs, l'accompagnement dans sa démarche réflexive par la mobilisation des savoirs théoriques, techniques organisationnels et relationnels participe à l'acquisition d'une posture professionnelle.

D'une durée de 1h 30 à 2 h, ce temps d'accompagnement peut être individuel ou collectif en petits groupes d'étudiants (2 à 3), réalisé préférentiellement sur le terrain de stage et en présence du tuteur ou du professionnel de proximité, en réservant un temps individuel avec l'étudiant.

## 5. La simulation en santé

«La simulation en santé est une méthode pédagogique ...qui facilite l'acquisition de connaissances, de compétences et de comportements adaptées par une « mise en situation » ...«La simulation permet un apprentissage et/ou un perfectionnement des pratiques et des compétences techniques ou non techniques, par exemple relationnelles ou organisationnelles, au cours de procédures, de situations cliniques ou de gestes « simulés » comportant des objectifs de formation et d'analyse des pratiques.»<sup>4</sup> (Instruction de la DGOS N°PF2/2013/383 du 19 novembre 2013 relative au développement de la simulation en santé)

Ce dispositif pédagogique favorise la posture réflexive en permettant à l'étudiant de prendre conscience des liens qui existent entre les savoirs et les actions. «**Le but est de permettre aux étudiants de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels.**»<sup>5</sup>

L'objectif est de permettre à l'étudiant de :

- développer sa posture réflexive en prenant son action comme objet de réflexion,
- développer sa compétence professionnelle en centrant les apprentissages sur les situations de soins prévalentes en garantissant la sécurité de l'apprenant, et à terme du patient,
- développer son positionnement professionnel en s'appuyant sur la dynamique de groupe,
- développer la confiance en soi et le sentiment d'efficacité personnelle,
- utiliser l'erreur comme méthode d'apprentissage et donc initier une «culture» de l'analyse de l'erreur dès la formation,
- mettre en adéquation les modèles pédagogiques et les besoins des générations d'étudiants.

Les séances de simulation se déroulent en groupes de 10 à 12 étudiants et comportent les étapes suivantes :

- Pré – briefing
- Briefing
- Simulation
- Debriefing
- Synthèse et évaluation de la séance

<sup>4</sup> [http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Instruction\\_DGOS\\_383\\_191113.pdf](http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Instruction_DGOS_383_191113.pdf) - consulté le 18/03/2016

<sup>5</sup> Arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Parmi les différentes méthodes de simulations, la simulation procédurale et la simulation de situations professionnelles seront privilégiées pour l'année universitaire.

a) Simulation procédurale

Elle consiste à réaliser une analyse d'activité.

La mise en place de simulation procédurale sera mis en œuvre prioritairement sur les UE 4.4 afin d'accompagner les étudiants dans l'analyse réflexive de l'acte de soins.

b) Simulation situationnelle

Elle consiste à réaliser une analyse de pratique favorisant ainsi le positionnement professionnel.

c) Simulation numérique :

Elle consiste à réaliser une prise en soins de patient de façon virtuelle.

## **6. Le service sanitaire : le virage préventif**

*«Le service sanitaire contribue à la promotion de la santé, notamment à la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie. Il répond aux enjeux de santé publique de promotion des comportements favorables à la santé et contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé...*

*Le service sanitaire vise à former les étudiants aux enjeux de la prévention primaire par la participation à la réalisation d'actions concrètes de prévention auprès de publics identifiés comme prioritaires » (cf. décret n° 2018-472 du 12 juin 2018)*

Le service sanitaire est obligatoire en formation initiale pour tous les étudiants en santé, inscrit et validé dans le cursus.

Les prérequis nécessaires à la mise en œuvre du service sanitaire sont enseignés dans les UE des semestres 1, 2, 3 et 4.

Durant le semestre 4, deux temps de mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé sont déclinés :

- un temps sur les terrains de stage en groupes restreints pluri professionnels (étudiants en soins infirmiers et étudiants en sciences médicales) auprès de populations diverses
- un temps à l'IFSI auprès de la population étudiante de 1ère année.

## **7. Des offres spécifiques**

Afin de favoriser l'employabilité des étudiants diplômés et de répondre aux orientations nationales, l'IFSI du CHU propose certains dispositifs :

- Attestation de formation sur la radioprotection au poste de travail

Au regard de la réglementation issue du code du travail Article R.231-89 et R.231-90 du Code du Travail, les IFSI en partenariat avec l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRNS) assurent la mise en place de la surveillance et mesure de radioprotection des étudiants en soins infirmiers.

A l'issu du DEI, les étudiants reçoivent une attestation de formation sur la radioprotection.



- Attestation de formation en éducation thérapeutique du patient (ETP)

Le déploiement de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) est une priorité nationale.

Dans ce contexte, les instituts de formation en soins infirmiers du CHU Bordeaux se sont engagés dans le déploiement de la formation en ETP et proposent aux étudiants une formation de niveau 1 de 40 heures établie en concertation avec l'UTEP (unité transversale d'éducation thérapeutique du patient) de l'établissement et contractualisée avec l'ARS.

Elle permet la délivrance d'une attestation de formation de niveau 1 lors de l'obtention du DEI.

- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 destinée aux professionnels exerçant une des professions de santé est délivrée conformément à la réglementation.

Les enseignements faits en semestre 2 sont remobilisés tout au long du cursus de formation avec notamment une réactualisation en 3<sup>e</sup> année. Cette organisation pédagogique permet de délivrer aux étudiants une attestation en date de l'année d'obtention du diplôme d'état.

- Attestation pratique de l'inhalation du MEOPA

Les étudiants suivent la formation théorique concernant la pratique de l'inhalation du MEOPA chez l'adulte et l'enfant, conformément au respect de l'autorisation de mise sur le marché des spécialités à base de mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote et des consignes d'utilisation identifiées dans le plan de gestion des risques établi par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM).

Cet enseignement est réalisé par les médecins référents de l'unité soutien douleur et donne lieu à délivrance d'une attestation dont la durée de validité est de 2 ans pour le CHU de Bordeaux.

## CONCLUSION

L'équipe pédagogique de l'IFSI du CHU de Bordeaux a le souhait de permettre aux étudiants de s'enrichir au cours de la formation tant sur le plan personnel que professionnel.

Favoriser le partenariat avec des associations locales dans une dimension culturelle, soutenir les actions des associations des étudiants infirmiers de l'IFSI et réfléchir ensemble à des actions de prévention ou d'éducation sont des axes à privilégier dans le cadre de leur parcours.